

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014  
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMaison Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa  
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel  
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40  
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30  
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal  
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit  
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric  
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40  
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre  
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

#### **EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette - Halte ferroviaire Alouette  
France**  
**Étude préliminaire et convention de financement des études opérationnelles**  
**Approbation - Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Région Aquitaine, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, souhaite favoriser le développement durable des transports collectifs et en particulier l'intermodalité à travers l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux.

De plus, la halte ferroviaire d'Alouette France ne répond pas aux normes d'accessibilité PMR et il est nécessaire de sécuriser les cheminements piétons, notamment le franchissement des voies.

Ce secteur sera desservi prochainement par l'extension de la ligne B du tramway entre Bougnard et Pessac-Alouette, son futur terminus. Ces aménagements prévoient la réalisation de 5 nouvelles stations, dont celle de « Pessac France Alouette » qui sera située sur le bas du passage supérieur du Haut-Lévêque, ainsi que d'un parc-relais. La création de cette nouvelle desserte en Transport en Commun en Site Propre (TCSP) en 2014 offrira de nouvelles possibilités d'interconnexions. La halte d'Alouette France étant située en contrebas, des aménagements sont nécessaires pour faciliter les échanges entre le train et le tramway et pour réaliser, à l'horizon de la mise en service du prolongement de la ligne de tramway, un véritable pôle d'échanges intégrant l'ensemble des modes de déplacements (train, tramway, autobus, véhicules particuliers et modes doux).

La réalisation d'une étude préliminaire d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette – Halte ferroviaire Alouette France a donc été inscrite aux contrats de co-développement 2012-2014.

Les partenaires concernés, État, Région Aquitaine, La Cub, Ville de Pessac, RFF et Gares & connexions se sont accordés sur la conduite de deux études concomitantes :

- une étude préliminaire de rapprochement des quais vers le pont de l’avenue du Haut-Lévêque sous maîtrise d’ouvrage RFF ;
- une étude préliminaire d’aménagement global du pôle d’échanges et sur son insertion urbaine sous maîtrise d’ouvrage Cub.

Le financement de ces études préliminaires a fait l’objet d’une convention de financement approuvée en Conseil de Communauté du 14 octobre 2011 (Délibération n°2011/0727).

Le projet d’aménagement du pôle se divise en 2 parties distinctes :

- le déplacement des quais de gare et la création de deux ascenseurs sous maîtrise d’ouvrage RFF / SNCF ;
- l’aménagement du pôle multimodal sous maîtrise d’ouvrage La Cub / Ville de Pessac.

Ce dernier prévoit :

- la création d’un parking d’une vingtaine de places au nord la halte ferroviaire ;
- le réaménagement de la rue de la Métropole jusqu’à la rue Notre-Dame de Lorette ;
- le réaménagement de la rue Martin Luther King jusqu’à la rue du Chanoine Lilet ;
- le réaménagement de l’allée du Haut Lévêque ;
- l’aménagement d’une liaison piétonne au nord de la halte ferroviaire entre l’allée du Haut-Lévêque et le pont de l’avenue du Haut-Lévêque ;
- l’aménagement d’une liaison piétonne à l’est de la halte ;
- l’aménagement de cheminements piétons – deux roues ;
- la création éventuelle d’une halle pour le confort des voyageurs.

Les études et travaux d’aménagement d’un parc relais et de ses voies d’accès n’entrent pas dans le cadre de cette convention multipartenaire ainsi que les études et travaux d’aménagement sous la compétence de RFF et de la SNCF.

Le coût global du projet est estimé à 3 053 000 € HT sans l’option halle d’attente, aux conditions économiques de septembre 2012.

Les propositions d’aménagement ont reçu un avis favorable du comité de pilotage du 18 mars 2013 en présence des représentants de l’État, de RFF, de la SNCF, de la Région Aquitaine, de la Ville de Pessac et de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La convention jointe en annexe a pour objet de fixer les modalités de réalisation, de suivi et de financement des études opérationnelles jusqu'au stade avant-projet du pôle d'échanges multimodal.

Le coût global de ces études est estimé à 244 000 € HT (dont 201 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage Cub).

Les participations financières de chacun se répartissent selon le tableau suivant :

	<b>Région</b>	<b>Cub</b>	<b>Ville de Pessac</b>	<b>FEDER</b>	<b>Total</b>
Études sous compétence Cub	60 300,00	80 400,00	0,00	60 300,00	201 000,00
<i>Soit</i>	<i>30,00 %</i>	<i>40,00 %</i>	<i>0,00 %</i>	<i>30,00 %</i>	<i>100,00 %</i>
Études sous compétence Ville de Pessac	12 900,00	0,00	17 200,00	12 900,00	43 000,00
<i>Soit</i>	<i>30,00 %</i>	<i>0,00 %</i>	<i>40,00 %</i>	<i>30,00 %</i>	<i>100,00 %</i>
<b>Total</b>	<b>73 200,00</b>	<b>80 400,00</b>	<b>15 050,00</b>	<b>73 200,00</b>	<b>244 000,00</b>
<i>Soit</i>	<i>30,00 %</i>	<i>32,95 %</i>	<i>7,05 %</i>	<i>30,00 %</i>	<i>100,00 %</i>

La réalisation des études opérationnelles étant prévue pour 2014, elle dépend de la prochaine programmation du FEDER (2014-2020). Si les pôles d'échanges multimodaux ne sont pas inscrits dans la programmation du prochain FEDER, ou en cas de non attribution des fonds FEDER au projet de pôle de Pessac Alouette, les partenaires s'engagent à prendre à leur charge les parts non financées. La répartition financière (tous périmètres confondus) pour la prise en charge de cette part sera renégociée entre les co-financeurs. La Région Aquitaine plafonne sa participation financière à 30 %.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil de Communauté d'approuver le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal d'Alouette France à Pessac au stade des études préliminaires et d'autoriser la poursuite des études opérationnelles du pôle d'échanges jusqu'au stade avant-projet.

Le détail des dépenses incombant à La Cub figure ci-après :

- paiement des dépenses liées à l'étude d'aménagement du pôle d'échanges, dont notre établissement est maître d'ouvrage, qui seront mandatées sur le budget principal :
  - le programme intitulé «Pôles multimodaux» est le 05P119,

- l'opération intitulée «Pôle intermodal Pessac Alouette» est la 05P119O007, chapitre 20 – compte 2031 – fonction 822 – pour un montant de 201 000 € HT du budget principal 2014 et suivants.

Parallèlement, des recettes seront à prévoir sur le budget principal par La Cub dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de l'étude d'aménagement du pôle d'échanges. À savoir :

- participation du Conseil régional d'Aquitaine pour 60 300 € à imputer sur le budget principal :
  - le programme intitulé «Pôles multimodaux» est le 05P119,
  - l'opération intitulée «Pôle intermodal Pessac Alouette» est la 05P119O007, chapitre 13 – compte 1322 – fonction 822 ;
- participation du FEDER pour 60 300 € à imputer sur le Budget budget principal :
  - le programme intitulé «Pôles multimodaux» est le 05P119,
  - l'opération intitulée «Pôle intermodal Pessac Alouette» est la 05P119O007, chapitre 13 – compte 1327 – fonction 822.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

#### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération n°2007/0216 du Conseil de Communauté du 30 mars 2007 précisant les modalités d'interventions (financières et maîtrise d'ouvrage) sur les pôles d'échanges multimodaux ;

**VU** la délibération n°2009/0444 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2009 validant le contrat de co-développement entre la Ville de Pessac et la Communauté Urbaine ;

**VU** la délibération n°2011/0727 du Conseil de Communauté du 14 octobre 2011 validant la convention de financement des études préliminaires du pôle d'échanges autour de la halte ferroviaire Alouette France à Pessac ;

**VU** l'avis favorable du Comité de pilotage du 18 mars 2013 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que l'aménagement du pôle intermodal de la halte d'Alouette France à Pessac s'inscrit dans une continuité de développement de l'intermodalité.

## DECIDE

**Article 1** : Le financement du projet d'aménagement du pôle multimodal d'Alouette France à Pessac annexé à la présente est approuvé au stade des études préliminaires.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'application ci-jointe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Président à engager les études opérationnelles relatives au pôle intermodal jusqu'au stade avant-projet.

**Article 4** : Les dépenses correspondantes pour un montant de 201 000 € HT seront financées sur le budget principal 2014 et suivants :

- le programme intitulé «Pôles multimodaux» est le 05P119,
- l'opération intitulée «Pôle intermodal Pessac Alouette» est la 05P119O007, chapitre 20 – compte 2031 – fonction 822.

Les recettes à prévoir de la Région Aquitaine, pour un montant de 60 300 € HT, seront inscrites au budget principal :

- le programme intitulé «Pôles multimodaux» est le 05P119,
- l'opération intitulée «Pôle intermodal Pessac Alouette» est la 05P119O007, chapitre 13 – compte 1322 – fonction 822.

Les recettes à prévoir du FEDER, pour un montant de 60 300 € HT, seront inscrites au budget principal :

- le programme intitulé «Pôles multimodaux» est le 05P119,
- l'opération intitulée «Pôle intermodal Pessac Alouette» est la 05P119O007, chapitre 13 – compte 1327 – fonction 822.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
24 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2014

M. CHRISTOPHE DUPRAT